

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le 18 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Tramayes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAYA, Maire.

Etaient présents: Michel MAYA, Maurice DESROCHES, Gérard DESRAYAUD, Robert MAZOYER, Jean-Marie BERTHOUD, Cécile CHUZEVILLE, Véronique MAZOYER, Olivier PARDON, Cédric DUBOIS, Amélie AUCAGNE, Maurice AUCAGNE, Christèle STALLA, Dominique BONNIN, Annie ACCARY.

Absentes excusées: Daniel GERBIER (pouvoir à Olivier PARDON).

Secrétaire de séance : Amélie AUCAGNE

Membres en exercice : 15/ présents ou représentés 15, votants: 15

Convocation du 14/11/2016 - Publication du 28/11/2016

OBJET: Convention « Villages Avenirs » pour l'ancienne gendarmerie

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du dispositif « Villages Avenirs » il est possible de signer une convention avec la région Bourgogne Franche Comté. Cela permet d'avoir une subvention de 10 000 € par logement conventionné mais impose de louer ces logements à des locataires respectant un plafond de revenus.

Au vu des avantages et inconvénients, et après analyse financière, il en ressort que pour l'ensemble des 10 logements issus de la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie, 10 conseillers municipaux souhaitent conventionner les 10 logements alors que 5 conseillers municipaux souhaitent conventionner 8 logements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide de conventionner avec la région Bourgogne Franche Comté dans le cadre du dispositif « Villages Avenirs » l'ensemble des 10 logements issus de la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie.

Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer avec la région Bourgogne Franche Comté la convention de réhabilitation de logements locatifs publics à loyer modéré pour l'ensemble des 10 logements.

Fait et délibéré en Mairie
les jour, mois et an que
dessus
Pour extrait conforme
Le Maire,
Michel MAYA



Certifiée exécutoire

Compte tenu de la réception en Préfecture de Saône et Loire

Le 13.12.2016

Accusé



915-13122016-545